



Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1997/L.10/Add.12
28 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-neuvième session
Point 13 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures
discriminatoires et de la protection des minorités
sur sa quarante-neuvième session

Rapporteur : M. Marc Bossuyt

TABLE DES MATIERES *

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XII.	LIBERTE DE CIRCULATION :		
a)	LE DROIT DE QUITTER TOUT PAYS, Y COMPRIS LE SIEN, ET DE REVENIR DANS SON PAYS, ET LE DROIT D'ASILE POUR ECHAPPER A LA PERSECUTION		
b)	DROITS DE L'HOMME ET DEPLACEMENTS DE POPULATIONS		

*Le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.10 et ses Additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.11 et ses additifs.

1. La Sous-Commission a examiné le point 10 à ses 26ème, 30ème et 36ème séances, tenues le 22, le 25 et le 28 août 1997.
2. La liste des documents publiés au titre de ce point figure à l'annexe ... du présent rapport.
3. A la 26ème séance, le 22 août 1997, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et les transferts de populations, y compris l'implantation de colons et de colonies, considérés sous l'angle des droits de l'homme, M. Awn Shawkat Al-Khasawneh, a présenté son rapport final (E/CN.4/Sub.2/1997/23).
4. Les membres suivants de la Sous-Commission ont fait des déclarations à ce sujet : M. Alfonso Martínez, Mme Attah, Mme Daes, M. El-Hajjé, M. Guissé, M. Khalil, Mme Warzazi et M. Zhong Shukong.
5. A la 30ème séance, le 25 août 1997, M. Volodymyr Boutkevitch a présenté son document de travail sur le droit à la liberté de circulation (E/CN.4/Sub.2/1997/22).
6. A la 30ème séance, au cours du débat général sur ce point, les membres suivants de la Sous-Commission ont fait des déclarations : M. Bossuyt, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Guissé, M. Joinet, M. Khalil, M. Mehedi et M. Weissbrodt.
7. L'observateur du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait une déclaration.
8. A la même séance, la Sous-Commission a également entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme, Fédération luthérienne mondiale, Fondation de recherches et d'études culturelles himalayennes, France-Libertés : Fondation Danielle Mitterrand, Institut international de la paix, Internationale des résistants à la guerre, International Educational Development, Libération, Nord-Sud XXI, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Pax Christi (Mouvement international catholique pour la paix), Pax Romana, Société mondiale de victimologie, Société pour les peuples menacés, Union des avocats arabes et Worldview International Foundation.
9. Les observateurs de Chypre et du Pérou ont fait des déclarations.
10. Les observateurs de la Chine, de Chypre, du Pakistan et de la Turquie ont fait des déclarations équivalant à un droit de réponse.

11. A la même séance, M. Al-Khasawneh a fait une déclaration finale.

Liberté de circulation et déplacements de populations

12. A sa 34ème séance, le 27 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.46, qui avait pour auteurs M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Eide, M. Lindgren Alves, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt et M. Yimer. Mme Attah, M. El-Hajjé, M. Guissé, M. Joinet, M. Khalil, M. Maxim et M. Mehedi se sont joints aux auteurs par la suite.

13. M. Alfonso Martínez, M. Bossuyt et Mme Warzazi ont fait des déclarations portant sur ce projet de résolution.

14. Le projet de résolution a été adopté sans avoir été mis aux voix. Le texte adopté figure au chapitre II, section A, résolution 1997/29.

Etude concernant le droit à la liberté de circulation

15. A sa 34ème séance, le 27 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.47, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Ali Khan, Mme Attah, M. Bossuyt, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Fan Guoxiang, M. Fix Zamudio, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Hatano, M. Joinet, M. Khalil, M. Lindgren Alves, M. Maxim, M. Mehedi, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi et M. Yimer.

16. M. Alfonso Martínez, Mme Attah, M. Bossuyt et M. Chernichenko ont fait des déclarations portant sur ce projet de résolution.

17. Le projet de résolution a été adopté sans avoir été mis aux voix. Le texte adopté figure au chapitre II, section A, résolution 1997/30.

Le droit de revenir dans son pays

18. A sa 34ème séance, le 27 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.53, qui avait pour auteurs Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Fix Zamudio, M. Hatano, M. Lindgren Alves, M. Maxim, M. Mehedi, Mme Palley, M. Weissbrodt et M. Yimer. Mme Gwanmesia, M. Khalil et M. Joinet se sont joints aux auteurs par la suite.

19. Mme Warzazi a proposé de modifier le projet de résolution en remplaçant, au paragraphe 6 du dispositif, les mots "qu'ont fui les réfugiés ou dont ils ont été chassés" par les mots "dont les réfugiés sont originaires" après les mots "et ceux des pays" et les mots "résoudre ces questions déjà anciennes,

l'objectif premier de ces négociations étant" par les mots "réaliser l'objectif premier de ces négociations, qui est".

20. M. Alfonso Martínez, Mme Attah, M. Eide, M. Fan Guoxiang, M. Guissé, M. Joinet et M. Mehedi ont fait des déclarations sur ce projet de résolution.

21. Sur proposition de M. Mehedi, il a été procédé à un vote sur l'adoption de cette modification. La motion a été adoptée par 14 voix contre 1, avec 8 abstentions.

22. Le projet de résolution, tel que modifié, a été adopté sans avoir été mis aux voix. Le texte adopté figure au chapitre II, section A, résolution 1997/31.
